

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14, et 15 avril 2021

2021 DJS 52 Centres Paris Anim' Bessie Smith, Annie Fratellini, Musidora, Pina Bausch et son annexe Maya Angelou (12^{ème}) - Avenant à convention de délégation de service public avec l'association CLAJE.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-18 et L.2511-13 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'approuver la signature d'un avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion des centres Paris Anim' Bessie Smith, Annie Fratellini, Musidora, Pina Bausch et son annexe Maya Angelou (12^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement de Paris en date du 30 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 6^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 - Est approuvé le principe de la signature avec l'association CLAJE de l'avenant n°1

à la convention de délégation de service public pour la gestion des centres Paris Anim' Bessie Smith, Annie Fratellini, Musidora, Pina Bausch et son annexe Maya Angelou (12^{ème}) ;

Article 2 - La Maire de Paris est autorisée à signer ledit avenant annexé à la présente délibération ;

Article 3 - Les dépenses correspondantes seront inscrites à la fonction 3, sous-fonction 33, rubrique fonctionnelle 3381, nature 011-611 du budget de fonctionnement de l'état spécial de la mairie du 12^{ème} arrondissement, dotations de gestion locale 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026 ;

Article 4 - Cet avenant prendra effet à compter de sa notification.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO